

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2019 à 18 heures 30 minutes
SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE

Présents :

Mme AUVRAY Isabelle, Mme BELLET Sylvie, Mme CHEMIN Françoise, M. DELAHAYE Jean-Richard, M. DEMARE Michael, M. DENEUVE Edouard, M. FIOUET Pierre, M. LAMBERT Michel, Mme LEPLAY Aurélie, M. MARECAL René, M. NAVARRE Jean-Louis, M. PAIMPARAY William, Mme PIGNE Corinne, Mme VARIN Nathalie

Procuration(s) :

Mme SOUDRY Christine donne pouvoir à Mme AUVRAY Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme SOUDRY Christine

Secrétaire de séance : Mme AUVRAY Isabelle

Président de séance : M. NAVARRE Jean-Louis

01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019 a été adopté par les membres présents à l'exception de M. Jean-Richard DELAHAYE qui souhaite s'abstenir car il indique ne pas avoir pris connaissance de ce rapport.

02 - INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire :

donne les informations suivantes :

- création d'un poste à la MSAP afin de guider les utilisateurs de ce service,
- courrier du département validant notre demande de subvention pour des travaux de voirie suite aux inondations du mois de juin,
- le véhicule gênant rue Louis Barbier a été déplacé,
- rencontre avec M. Fidelin du cabinet Craquelin pour suite du projet lotissement Saint-Ouen,
- demande de subvention envoyée à la DRAC concernant le projet de réhabilitation de la salle de la concorde,
- lancement du DCE pour le projet de la salle de la Concorde cette semaine,
- suite réunion de la commission des travaux : points sur les travaux en cours (cf compte-rendu réunion commission travaux),
- lecture du courrier reçu de Mme Cuvilliez concernant le projet de réhabilitation de la salle de la concorde,
- embauche de M. Lefez à temps complet au 01/01/2019,
- comme les années précédentes, location d'une nacelle pour pose et dépose des décorations de Noël,
- repas de Noël avec les membres du personnel le mercredi 18 décembre,
- distribution des colis des aînés le 19/12/2019 à 18h00,
- rappel de la visite du 27 novembre pour l'exposition Grimaldi à Rouen.

fait part :

- rencontre avec Madame La Sous-Préfète et Madame La Députée : indique avoir évoqué les problèmes de ruissellements sur la commune,
- rencontre avec le syndicat des bassins versants, la DDR, afin d'évoquer les problèmes de ruissellements sur les divers endroits de la commune, notamment le bas de Thérouldeville le 28/11/2019 à 8h15,
- rencontre avec M. Folatre de la DDR afin d'évoquer le curage des caniveaux le long de la véloroute,
- rencontre avec Mme Cheret de l'éducation nationale afin d'évoquer la dissolution probable du SIVOM Jules

Ferry à la rentrée 2021,

- la principauté de Monaco a adressé un chèque pour des travaux de remise en état du sol de l'école Maternelle Grâce de Monaco,
- la caméra place de la gare a été réinstallée,
- déménagement de la DDR de la rue des Jardiniers au 02/12/2019,
- Installation définitive sur la commune de Mme Vessière, chiropracteur

03 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ATSEM DE L'ECOLE MATERNELLE GRACE DE MONACO

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les statuts du SIVOM JULES FERRY. Il précise que par courrier en date du 27 mai 2019 le comité syndical a décidé de résilier la convention de partenariat concernant la gestion de la restauration scolaire par l'achat de repas en conventionnement avec la commune de Valmont. De ce fait, à compter du 01er septembre 2019 le SIVOM a transformé une classe maternelle afin d'y installer le service de cantine pour les enfants des communes de Gerponville, Theuville-aux-Maillots, Angerville-la-Martel, Thérouldeville et Riville. Seuls les enfants de Valmont continuent à intégrer le service de cantine actuellement en place dans l'enceinte de l'école élémentaire avec les enfants du primaire et le personnel communal.

Considérant :

- * la décision du SIVOM Jules Ferry de ne plus supporter les frais de la gestion des repas par la commune de Valmont,
- * le fait que les ATSEM ne gèrent plus les enfants de Valmont pendant le temps du déjeuner,
- * que le comité syndical a créé sa propre cantine scolaire dans l'enceinte de l'école Grâce de Monaco et a pris à sa charge la gestion des repas pour les enfants de maternelle des communes de Thérouldeville, Gerponville, Angerville-la-Martel, Riville et Theuville-aux-Maillots,

Ouï cet exposé, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, :

- de ne plus supporter les charges de fonctionnement liées au personnel ATSEM pendant les heures du déjeuner,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

03BIS - RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que depuis le mois de février le personnel des services techniques est en nombre réduit du fait de l'accident de travail d'un agent de la collectivité.

De plus, le SIVOM Jules Ferry reproche un coût élevé des prestations facturées par la commune.

Aussi Monsieur le Maire propose de résilier la convention passée avec le Sivom Jules Ferry en date du 27 septembre 2002 suivant les conditions prévues à l'article 6 de la dite convention.

Vu l'exposé et après un large débat, le conseil municipal DECIDE, ,

- DE RESILIER la convention de mise à disposition de personnel technique auprès du SIVOM Jules Ferry
- D'AUTORISER monsieur Maire à en aviser monsieur le Président du SIVOM dans les meilleurs délais.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 5)

04 - ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'équiper le service technique d'un nettoyeur haute pression.

Il présente deux devis établis par des entreprises locales. Monsieur le Maire indique qu'une démonstration du matériel est prévue ces prochains jours.

Après avoir examiné les devis présentés et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir examiné les devis présentés, à l'unanimité,

- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de retenir le devis dont le matériel aura donné entière satisfaction lors de la démonstration,
- demande à inscrire cette dépense au chapitre et article prévu à cet effet au budget 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité